

Sur le terrain des pratiques

Création d'un Service d'appui « Santé Mentale et Exclusion Sociale » au Centre Hospitalier Sainte-Anne (Paris)

Alain MERCUEL
*Psychiatre,
 Chef de Service,
 Hôpital Sainte-Anne,
 Paris.*

Le Service d'Appui « Santé Mentale et Exclusion Sociale » (SMES) est le résultat d'une pratique initiée depuis plus d'une décennie et basée sur le constat d'une inadéquation entre le système de réponses proposées par les structures psychiatriques et les problématiques des personnes en situation de grande précarité.

L'objectif de cette approche particulière, par une équipe issue des secteurs, est de s'adapter à un public singulier sans pour autant contribuer à en augmenter la stigmatisation. Conserver les apports du dispositif sectoriel et ne pas créer de structures de soins spécifiques pour ces populations a pu être possible grâce à une dynamique de plusieurs secteurs et de l'établissement : Unité Fonctionnelle rattachée initialement à un Secteur puis éteffée par deux autres secteurs, autonomisée et transformée en octobre 2003 en service à part entière.

Le service est intégré dans une pratique de réseau créé fin 1999 par la DDASS de Paris. Il comprend un versant social (ensemble des associations ou institutions publiques accueillant les personnes en grande précarité) et un versant médical composé de cinq équipes

rattachées aux hôpitaux psychiatriques parisiens, du CPOA (Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil situé dans le Centre Hospitalier Sainte Anne et assurant en urgence l'accueil et la consultation 24h/24), de l'équipe du Réseau « Souffrances et Précarité » basé à l'hôpital Esquirol à Saint-Maurice.

Le SMES est donc l'une de ces équipes mobiles « psychiatrie-précarité » assurant une psychiatrie de liaison dans la cité, interface opérationnelle entre des institutions sociales de cinq arrondissements parisiens (5^{ème}, 6^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}) et les services de psychiatrie qui leur sont rattachés. De par ses missions d'accès au droit commun, le service n'est pas doté de lits d'hospitalisation ou de possibilités d'hébergement.

Ses missions

- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation d'exclusion sociale.
- Aider à la continuité des soins des personnes en grande précarité grâce aux interventions de médiation entre « le sanitaire » et « le social » déployées par des actions d'accompagnement, d'aide et de soutien.

- Développer un travail de prévention et de lien avec les secteurs psychiatriques d'une part, et avec les institutions sociales d'autre part.

- Recueillir et diffuser des informations, ce qui permet à ce Service d'appui d'avoir fonction de Centre de Ressources pour les différents partenaires du réseau local.

- Soutenir les équipes par une fonction « passerelle » et les former.

Ses actions en direction des secteurs psychiatriques

- Accompagner la demande des patients.

- Accompagner la demande des structures sociales en faisant connaître les spécificités, les difficultés et les particularités de cette population.

- Aider à l'orientation des patients, en respectant la continuité des soins tout en tenant compte du territoire de vie des patients. Tout cela en relation directe avec les équipes intra hospitalières, les Centres Médico-Psychologiques, les centres de Crise, les Services d'Accueil et d'Urgence des hôpitaux généraux, le CPOA,...

Ses actions en direction des structures sociales

- Se tenir à la disposition réactive et souple des structures sociales lors de sollicitations concernant des situations cliniques complexes ou non.

- Assurer des permanences dans les structures avec lesquelles un accord partenarial est établi, conventionné ou non, avec pour objectif de favoriser l'expression d'une demande de soins de la part des accueillis.

- Faire connaître aux partenaires sociaux les activités et structures des secteurs psychiatriques.

Si vous désirez contacter le SMES

Tél : 01 45 65 87 95

Fax : 01 45 65 87 90

mèl : smes@ch-sainte-anne.fr

